



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Mission de la prévention des violences en milieu scolaire
DGESCO C2-MPVMS
N° DGESCO-D2025-003538
Affaire suivie par :
Mélina Snieg
Tél : 01 55 55 52 17
Mél : melina.snieg@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **07 AVR. 2025**

La ministre d'État, ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Madame la rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
rectrice de l'académie de Besançon

Madame la rectrice de la région académique
Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille

Madame la rectrice de la région académique
de Martinique,
rectrice de l'académie de Martinique

Madame la rectrice de l'académie de Limoges

Monsieur le recteur de l'académie de Versailles

Objet : Mise en œuvre du plan « Brisons le silence, agissons ensemble » – Expérimentation des questionnaires destinés aux élèves

Pour accompagner le mouvement de libération de la parole des élèves victimes de violences physiques, morales ou sexuelles à l'école, le plan « Brisons le silence, agissons ensemble » prévoit la mise à disposition de questionnaires anonymes en ligne, qui seront proposés dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat :

- une fois par trimestre aux élèves en internat ;
- au retour des voyages scolaires comportant au moins une nuitée.

Ce dispositif de recueil de la parole sera généralisé à tous les établissements publics et privés à la rentrée 2025, après une phase d'expérimentation qui se déroulera dans vos académies à **compter du lundi 28 avril 2025**.

L'expérimentation du questionnaire post-voyage scolaire concernera, dans chaque école et collège pilote que vous aurez sélectionné, une classe de 30 élèves au maximum ayant impérativement effectué un voyage scolaire au cours du mois d'avril. À l'échelle de votre académie, il vous est demandé de bien vouloir identifier, en tenant compte de ce critère :

- 10 écoles élémentaires publiques ;
- 10 écoles élémentaires privées sous contrat ;
- 10 collèges publics ;
- 10 collèges privés sous contrat.

L'expérimentation du questionnaire internat concernera 2 établissements du second degré publics et 2 établissements du second degré privés sous contrat que vous aurez bien voulu sélectionner parmi les structures dotées d'un internat de 150 places au maximum (à l'exclusion des collèges désignés dans le cadre de l'expérimentation du questionnaire voyage scolaire, les deux expérimentations ne pouvant être cumulées). Seuls les collégiens et lycéens internes seront concernés par la passation du questionnaire ; les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et des sections de techniciens supérieurs ne seront pas concernés.

Je vous remercie de bien vouloir nous communiquer **lundi 14 avril 2025 au plus tard, en renseignant le fichier ci-joint**, la liste des écoles et des établissements pilotes, ainsi que le nom et les coordonnées d'un correspondant académique que vous désignerez pour accompagner les équipes qui rencontreraient des difficultés dans la passation des questionnaires ou la consultation des résultats. Un webinaire sera prochainement organisé à l'attention de ces correspondants afin de leur présenter dans le détail le déroulement de l'expérimentation.

Le dossier est suivi, au sein de la mission de prévention des violences en milieu scolaire, par Mélina Snieg : melina.snieg@education.gouv.fr.

Je vous remercie par avance de votre implication dans la mise en œuvre de cette expérimentation essentielle à la réussite du dispositif.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire



Caroline PASCAL